PROCÈS-VERBAL
D'INTERROGATOIRE.

[FORMULE N° 5.]

H 1300

122

2.e CONSEIL DE GUERRE PERMANENT

de la 19.e division militaire, séant à Moulins

L'an mil huit cent cinquante deux, le deux mai à huit heures du matin quarant du matin

Devant nous, Pierre Joseph Dumas, chef de bataillon, Rapporteur près le 2.e Conseil de guerre de la 19.e division militaire, assisté du sieur Pelaud, Commis-greffier dudit conseil, en la salle du greffe, sise à la mairie de Moulins

Avons fait extraire de la maison d'arrêt de cette ville, à l'effet de l'interroger, l'nommé Gallay, George, propriétaire, inculpé de Rébellion à main armée avec violence, et d'assassinat sur des militaires d'un piquet

En conséquence, nous avons fait amener devant nous ledit Gallay, George que nous avons interrogé ainsi qu'il suit :

Interpellé de déclarer ses nom, prénoms, âge, lieu de naissance, état, profession et domicile, a répondu se nommer Gallay, George, âgé de trente neuf ans, né au Donjon, propriétaire demeurant à Meuilly au Donjon.

D. Avez vous pris une part active au mouvement du trois, quatre et cinq décembre dernier tant au Donjon qu'à Meuilly ?

R. Je reçus dans la soirée du trois de décembre dernier une lettre m'annonçant que on se disposait à venir, qu'on avait vu des rassemblements à Moulins et de Lapalisse venant du côté du Donjon, et m'enfin le Donjon était en insurrection. Je me rendis à la mairie où j'aurais voulu rassembler quelques personnes et jeter un garde à vous sur le Donjon, afin de nous opposer aux tentatives de désordre qui pourraient être la suite de ce qui se préparait. Je me suis rien trouvé en passant par ma propriété des Bruyères, les environs de la mairie et quelques autres individus d'où tout avait réunis.

D. N'a-t-on pas été à ce moment chargé les fusils dans la cour ?

R. Si on a chargé les armes chez moi, j'en ai rien vu. Je sais seulement qu'on m'a demandé des fusils et des poudres, mais comme je n'avais ni l'un ni l'autre, je ne pouvais pas en donner.

D. Arrivé à Meuilly au Donjon, me prétendez vous pas le commandement de quelques sommes qui d'y étaient réunis ?

R. J'ai pris en effet le commandement de la troupe qui était à Meuilly-Maisonneuve et Vaux, et j'ai accepté à Meuilly, j'ai vu à Déjà entrer de partie de Bourgeois, par un individu entre autres qui voulait aller chez un nommé Rozier, son ennemi. Craignant qu'il ne se fasse des dégâts parmi mes gens quelque malheur, j'ai remis à l'ingénieur les hommes avec lesquels je m'occupais à le chasser et qu'il se retirait en ordre au Donjon, et qu'il fallait lui donner pleins pouvoirs afin qu'il puisse immédiatement réprimer toute tentative de désordre. Il me chercherait et je lui ai remis au Donjon, où je suis. Je n'ai aucun commandement.

Il y fait arrivé vers minuit, armé de mon fusil de chasse chargé à plombs.

George Gallay

F. Pelaud